

**CONVOCATION A LA
SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL**

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle « Gondersdorf » au 1^{er} étage de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre **mercredi, le 16 décembre 2020 à 18.30 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Formation du tableau de préséance - approbation
2. Titres de recettes
3. Statuts de l'asbl « Pompjéesfrënn Angelduerf » - approbation
4. Convention avec le Centre d'Initiative et de Gestion Régional Nordstad asbl – approbation
5. Sicona convention 2021 - approbation
6. Droits de préemption concernant ventes de terrains et d'immeubles – décision
7. Morcellement de la parcelle 1175/3933 dans la PAP « quartier existant » à Erpeldange-sur-Sûre – approbation
8. Projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Oben dem Hirtenhaus» à Ingeldorf – approbation provisoire
9. Transactions immobilières – actes d'abandon et d'échange - approbation
10. Ecole de musique UGDA - organisation scolaire 2020/2021 rectifiée et avenant à la convention - approbation
11. Budget rectifié 2020 et budget initial 2021 - approbation
12. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 10 décembre 2020

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

